



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 NOVEMBRE 2017**

**Membres présents** : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

**Membres excusés ayant donné procuration** : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

**Absente** : N.DAUGA

**Secrétaire de séance** : MJ ROQUES

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR** :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation du :
  - 1- rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable, SIAEP
  - 2- rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable, l'eau d'ici
  - 4- rapport d'activités 2016 du SDEPA
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2017
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
  - Avenant n°1, lot 10 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Avenant n°1, lot 9 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Avenant n° 1, lot 8 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Avenant n° 1, lot 6 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Avenant n° 1, lot 4 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Avenant n° 1, lot 2 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse
  - Marché de service, nettoyage des vitres
  - Marché à bons de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail, chaussures et accessoires de sécurité pour les agents des services techniques
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine secteur de la Gargale
  - Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine Place Pierre Sépard
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux aménagement de la Rue Georges Lassalle
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Etude du plan de circulation
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine Square Marx Dormoy et des abords du centre culturel Apollo
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux aménagement parking de l'église
  - Marché de travaux, Confortement mur de soutènement Impasse Honteyres
  - Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux confortement d'un mur de soutènement impasse Honteyres
  - Marché de travaux, Aménagement parking Paul Langevin

- Convention de partenariat avec l'association « l'Enfance de l'Art » en vue de l'organisation de 3 conférences « Attention à la peinture »
- Décision d'exercice du droit de préemption urbain de la parcelle AS n°174 de 2 514m<sup>2</sup> (classé en UC-grevé de la servitude d'espace boisé classé) au prix de 5 000 €

- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjoints

## PROJETS DE DELIBERATIONS

### CAPB

01. Versement d'un fonds de concours – Approbation de la convention financière avec le Président de la CAPB

02. Prise de compétence, création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics

### Finances

03. Décision Modificative n° 1

04. Subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les sinistrés des Antilles

05. Conditions de mise à disposition de salles de réunions auprès des syndicats de copropriété

### Personnel

06. Modification du tableau des emplois

### Affaires foncières

07. Cession de la propriété AM n° 1 et 2 sise 15 et 17 Chemin du Pont Neuf auprès de Mr et Mme DARAMY Nicolas et Marion. Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente correspondant

08. Intégration de la voirie et réseaux du lotissement « La Petite Tuilerie »

### Urbanisme

09. Extension du local mis à disposition de la Boucalaise – Demande de déclaration préalable

### Motions

Motion de soutien aux bailleurs sociaux

Motion contre la disparition de l'édition locale du journal France 3

Motion relative à la décision gouvernementale de réduction du nombre de contrats aidés

- Questions diverses

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Pierre FAVRAUD, pour raisons de santé, à compter du 7 novembre 2017. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

Il souligne que Madame Josette LARRIEU, suivante sur la liste, n'a pas souhaité siéger au Conseil Municipal.

Monsieur Franck MARTINEZ devrait donc rejoindre les élus Boucalais.

Monsieur Christophe MARTIN le confirme.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des élus a été destinataire des rapports d'activités annuels pour l'année 2016 :

- . du SIAEP,
- . du SDEPA,

. de l'Eau d'Ici.

## **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

. Séance du 28 août 2017 : approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Avenant n°1, lot 10 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de 1 600 €
- Avenant n°1, lot 9 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de - 1 922,93 €
- Avenant n° 1, lot 8 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de 635,33 €
- Avenant n° 1, lot 6 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de - 334,88 €
- Avenant n° 1, lot 4 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de 4 765,77 €
- Avenant n° 1, lot 2 marché de travaux, extension du réfectoire et salle de sommeil Ecole J.B Lanusse pour un montant HT de 775 €
- Marché de service, nettoyage des vitres pour un montant HT de 8 215 €
- Marché à bons de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail, chaussures et accessoires de sécurité pour les agents des services techniques pour un montant TTC de 3 501 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine secteur de la Gargale pour un montant HT de 18 000 €
- Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine Place Pierre Sémard pour un montant HT de 2 500 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux aménagement de la Rue Georges Lassalle pour un montant HT de 9 525 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Etude du plan de circulation pour un montant HT de 25 335 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Etude Urbaine Square Marx Dormoy et des abords du centre culturel Apollo pour un montant HT de 4 470 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux aménagement parking de l'église pour un montant HT de 4 680 €
- Marché de travaux, confortement d'un mur de soutènement Impasse Honteyres pour un montant HT de 5 208,34 €
- Marché de maîtrise d'œuvre, Travaux confortement d'un mur de soutènement impasse Honteyres pour un montant HT de 61 598 €
- Marché de travaux, Aménagement parking Paul Langevin pour un montant HT de 161 014,01 €
- Convention de partenariat avec l'association « l'Enfance de l'Art » en vue de l'organisation de 3 conférences « Attention à la peinture » pour un montant de 1 500 €
- Décision d'exercice du droit de préemption urbain de la parcelle AS n°174 de 2 514m<sup>2</sup> (classé en UC-grevé de la servitude d'espace boisé classé) au prix de 5 000 €

## **INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire annonce la disparition de deux figures Boucalaises, Monsieur Gérard CORRIHONS et Madame Gaby PREVOT.

Monsieur le Maire informe les élus des recrutements suivants :

. Monsieur Philippe ETCHEMENDY, à compter du mois de décembre, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 6 mois pour assurer la réalisation du document unique de la Commune. Dans un deuxième temps, il assurera celui du CCAS (NB : cette personne s'est désistée suite à l'obtention d'un CDI).

. Madame Bénédicte PARRIAUX, à compter du mois de janvier, sur un poste de secrétaire pour les services techniques, suite au départ à la retraite de Madame Maïthé ARIAS, avec des missions qui ont été complétées.

. Madame Laurence BETBEDER, pour un renfort d'une semaine en octobre sur le service « accueil-affaires générales » en raison d'un arrêt maladie. Elle sera appelée à nouveau au mois de décembre afin de dégager du temps pour un travail de création des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> bureaux de vote.

Monsieur le Maire annonce que, par délibération du 12 septembre 2017, le Conseil permanent de la CAPB a décidé d'attribuer à la Ville de Boucau une subvention de 12 000 € pour la foire nocturne.

Monsieur le Maire rappelle que la conférence sur le Centenaire de la guerre 14/18 avec Monsieur Jean Pierre CAZAUX, historien local, aura lieu vendredi 10 novembre. Des panneaux d'exposition enrichiront le sujet. Un vin d'honneur clôturera la soirée.

Monsieur le Maire convie l'assemblée à la Cérémonie du 11 novembre. Elle sera suivie de la remise des plaques au cimetière pour honorer des Boucalais morts pour la France en 1917.

Monsieur le Maire annonce que Madame Marie Ange THEBAUD a été reconduite en tant que Présidente du S3PI. Elle a été également élue Vice-Présidente Régionale des PLIE. Monsieur Louis DARRIBEROUGE a, quant à lui, été nommé Vice-Président du Syndicat Mobilité à la CAPB.

### **INFORMATIONS DES ADJOINTS**

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle le courrier adressé par mail aux élus par le Biltzar des Communes du Pays Basque concernant le processus de paix et la prise en compte de la situation des prisonniers politiques. Une pétition de soutien a été jointe et elle sollicite les élus Boucalais pour la signer.

Elle précise qu'une délibération a été votée sur le sujet le 23 septembre 2017 par les élus de la CAPB. Elle souligne que c'est une cause qui lui est chère et qu'elle se rendra le 9 décembre à la mobilisation prévue à Paris.

Monsieur le Maire indique qu'il a voté cette délibération à l'Agglomération et signé la pétition. Il en est de même pour Madame Marie José ESPIAUBE.

Madame Monia EVENE annonce que le « Vestibulle » sera ouvert jeudi prochain et que le repas des aînés, qui aura lieu le 7 décembre, affiche déjà complet.

Monsieur le Maire rajoute que, comme chaque année, il y a plus de demandes que ce que la Ville peut offrir. Tous ceux qui n'avaient pas été retenus l'an passé ont été prioritaires cette année.

Madame Marie José ROQUES indique que le partenariat avec l'Enfance de l'Art a été reconduit et la première conférence « ATTALAP » se déroulera le 16 novembre 2017 à la salle Paul Vaillant Couturier.

Le festival des Langues et des Cultures, organisé par le Centre Social Dou Boucaou, se tiendra le week-end du 11 Novembre.

Le 25 Novembre aura lieu le point d'orgue des 160 ans de la Commune avec un concert par l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque, « Quatre saisons... à la croisée des cultures ».

La Ville de Boucau s'associera cette année au Téléthon avec l'organisation d'un concert le 8 décembre par les chorales « Errepika » et « Ikusiko ».

Madame Marie José ROQUES souligne que Monsieur Richard RODRIGUEZ expose à la mairie actuellement en ce mois de novembre « Mois de la Photographie ».

Pour terminer, elle annonce que la prochaine commission « culture » se tiendra le 5 décembre 2017.

Monsieur le Maire indique que la prochaine commission « finances » se déroulera le 30 novembre prochain.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle qu'une commission urbanisme a eu lieu le 5 octobre avec un ordre du jour assez riche et un compte-rendu envoyé dans les temps. Les projets avancent : l'ancienne gendarmerie a été démolie, les travaux du Casino progressent (2<sup>ème</sup> étage), les acquisitions foncières du bas Boucau et les études faites par l'Architecte Samanigo suivent leur cours.

Il indique que le secteur des Forges appelé « secteur patrimoine remarquable » (SPR) va faire l'objet d'un recensement par l'Agglomération pour inviter les personnes y habitant à faire un état des lieux et les accompagner vers un renouveau de ce secteur.

Monsieur le Maire précise que la compétence appartient désormais à la CAPB qui a comptabilisé 12 sites remarquables. L'Architecte des Bâtiments de France qui s'occupe de ces lieux habite à Boucau et sera reçu en mairie. Des subventions pourront être également demandées.

Monsieur Gilles LASSABE dit qu'au niveau du Port, le Cabinet Artelia a présenté aux Cales un projet en devenir. Sa mise en place est en cours et il pourra être présenté en début d'année prochaine.

Monsieur Patrick ACEDO indique que les travaux à Matignon avancent mais France Telecom n'a pas fait le nécessaire concernant ses réseaux, ce qui risque de retarder le chantier.

Tout est en ordre pour le parking de l'école Paul Langevin.

Les travaux de l'école Jean Baptiste Lanusse sont terminés. La commission de sécurité a donné un avis favorable. Il restera quelques agencements internes à réaliser.

La commission de sécurité est passée au Foyer A Noste le Gargale. L'avis est favorable avec quelques points à revoir.

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite revenir sur les dépassements annoncés pour les travaux à l'école Jean Baptiste Lanusse qui s'élèvent à 6 600 € environ. Il rappelle que le budget initial était de 390 000 €, 65 500 € ont été réalisés et 391 000 € engagés. Le Code des Marchés Publics autorise un dépassement de 15 % sur les marchés et celui-ci s'élève à plus de 70 000 €.

Madame Odile LE TAILLANDIER précise qu'au moment du vote du budget, les marchés n'avaient pas été encore réalisés et l'estimation était bien moindre que celle arrêtée aujourd'hui. Le montant des avenants ne représente pas plus de 15 % du marché initial qui est largement au-dessus de la prévision. Il avait été précisé lors d'un précédent Conseil Municipal que l'augmentation de ce marché était liée à l'urgence des travaux dont la réalisation a été demandée pendant les vacances d'été, les entreprises ont fait payer le prix fort.

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que pour les travaux de l'école Paul Langevin, il s'agit du même cas de figure : 125 000 € ont été budgétés, le montant s'élève à 195 000 € aujourd'hui. Là aussi, c'est largement au-dessus de l'estimation. Ce n'est pas normal.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas la même chose puisque des travaux supplémentaires ont été prévus.

Monsieur Patrick ACEDO indique qu'un coffret a été déplacé et que des travaux dans la cour ont été rajoutés ainsi que la mise en œuvre d'un cheminement piéton.

Monsieur le Maire souligne que la Ville a profité de ces travaux pour en intégrer d'autres. Ce sont des compléments.

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit que le différentiel est énorme. Il dénonce le manque de communication sur ces travaux et ces dépassements. Les élus sont mis devant le fait accompli.

Monsieur le Maire souligne que ces dépassements rentrent dans le budget, c'est pour cette raison que les travaux ont pu être réalisés compte-tenu des économies faites par ailleurs.

Il regrette également le manque de communication.

### L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

#### CAPB –Versement d'un fonds de concours Approbation de la convention financière avec le Président de la CAPB

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Au-delà de l'accord concordant, le versement de fonds de concours est autorisé sous deux conditions :

1. le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

La notion d'équipement renvoie à la notion comptable d'immobilisation corporelle désignant à la fois les équipements de superstructure (bâtiments municipaux, etc), les équipements d'infrastructures (voirie, espaces publics, réseaux divers, etc) et les matériels divers ;

2. le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Etant précisé que, lorsque l'Etat subventionne également l'opération, le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 80 % du montant total du financement.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 de l'Agglomération Côte Basque-Adour adopté par délibération du 28 septembre 2016, il était inclus pour certains projets de dimension communautaire et sous maîtrise d'ouvrage communale, l'attribution de fonds de concours aux Communes d'Anglet, de Bayonne, de Biarritz, de Bidart et de Boucau pour une enveloppe globale de 8 541 585 € se répartissant comme suit :

. Anglet :	2 268 000 €
. Bayonne :	2 530 000 €
. Biarritz :	2 037 500 €
. Bidart :	858 585 €
. Boucau :	847 500 €

Cette répartition de fonds de concours préexistants à la fusion a été reconduite par une délibération du Conseil Communautaire de la CAPB du 23 septembre 2017.

Pour Boucau, la répartition prévisionnelle des opérations subventionnables se décline comme suit :

Opérations	Assiette subventionnable	Autres subventions perçues	Fonds de concours Communauté d'Agglomération	Reste à charge de la Commune
• Construction d'un bâtiment	1 950 000 €		585 000 €	1 365 000 €

associatif • Restructuration du stade de Piquessary	750 000 €	-	262 500 €	487 500 €
--	-----------	---	-----------	-----------

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le fonds de concours de 847 500 € versé par la Communauté d'Agglomération au titre des opérations décrites ci-dessus,

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **accepte** le fonds de concours de 847 500 € au titre des dépenses d'investissement 2017 précitées,
- . **approuve** les termes de la convention financière correspondante et **autorise** Monsieur le Maire à la signer avec le Président de la CAPB.

#### **Discussion :**

Monsieur Jean DUBOURDIEU se dit très heureux que la Ville puisse percevoir ce fonds de concours mais il est surpris que Bidart touche plus que Boucau en ayant moins d'habitants.

Monsieur le Maire répond que la répartition s'est faite par rapport aux projets communautaires et non par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur Jean DUBOURDIEU réplique que toutes les Villes ont des projets communautaires, les critères ne sont certainement pas ceux-là.

Monsieur le Maire se satisfait de ce fonds de concours car ce n'était pas gagné.

Monsieur Gilles LASSABE dit que les projets de Bayonne et de Biarritz vont profiter aux Boucalais.

#### **VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-2-

#### **Prise de compétence « création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics » par la CAPB**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle que par délibération du 23 septembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétence supplémentaire en vue de permettre la création et la gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés est pris en charge par le Syndicat Bil Ta Garbi.

Cette compétence n'intègre pas toutefois en l'état le traitement des déchets non assimilés, provenant d'activités économiques, et en particulier les déchets dits inertes des activités du bâtiment et des travaux publics.

Afin de renforcer la protection et la mise en valeur de l'environnement et d'améliorer le cadre de vie du territoire, le Syndicat Bil Ta Garbi envisage la création d'un centre d'enfouissement réservé à ces déchets.

Le Syndicat souhaite se doter en conséquence d'une compétence statutaire explicite en la matière, ce qui suppose en premier lieu que les collectivités membres du Syndicat et notamment la Communauté d'Agglomération Pays Basque disposent d'une telle compétence, qu'elles pourront ensuite transférer au Syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** d'émettre un avis favorable à la prise de compétence « création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

**Discussion :**

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite savoir où se fera l'enfouissement des déchets.

Madame Marie Ange THEBAUD répond qu'un lieu a été retenu sur la Commune de Saint-Pée sur Nivelles.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-3-

### Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire explique que le coût réel des travaux d'extension de l'école Jean Baptiste Lanusse étant supérieur à la prévision initiale, il convient de majorer des crédits sur l'opération 107, Ecoles, à hauteur de 105 000 € et de diminuer les crédits de l'opération 34, réseaux de voirie, qui s'avère excédentaire (économie sur la prévision initiale des travaux de Matignon).

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
21312(21)-211-107 : bâtiments scolaires	105 000,00		
2151(21)-820-34 : Réseaux de voirie	-105 000,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de modifier les crédits ouverts au budget 2017 comme indiqué ci-dessus.

**Discussion :**

Monsieur Christophe MARTIN demande si ces 105 000 € sont uniquement l'excédent des travaux de Matignon.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-4-

**Subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les sinistrés des Antilles**

Monsieur le Maire rappelle que les ouragans Irma et Maria qui ont frappé les Antilles au mois de septembre dernier figurent parmi les plus dévastateurs de l'histoire.

Ils ont provoqué d'innombrables dégâts plus particulièrement sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Au-delà de l'urgence immédiate, les besoins de reconstruction sont à envisager rapidement pour redonner de bonnes conditions de vie aux sinistrés.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations se sont mobilisées aux côtés des autorités publiques et parmi elles figure la Fondation de France qui a créé une antenne sur place.

Aussi, la Ville de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par la Fondation de France envers les populations des Antilles par l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **exprime** sa profonde solidarité envers le peuple Antillais,

. **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € par versement direct auprès de la Fondation de France en faveur des sinistrés,

. **dit** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-5-

**Conditions de mise à disposition de salles de réunions auprès des syndicats de copropriété**

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, rappelle que par une délibération du 12 mars 2012, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles municipales (salle de bal Paul Vaillant Couturier et salle Joseph Prudet) avec deux tarifs différenciés selon la nature des demandeurs :

. particuliers résidant à Boucau,

. associations extérieures à Boucau, comités d'entreprise, organismes divers et particuliers non résidant à Boucau.

Il est rappelé que les Associations Boucalaises bénéficient de la gratuité.

Les tarifs ont été fixés en fonction d'un temps d'occupation minimum d'un jour.

Or, le service « culture, vie associative » est régulièrement sollicité par des syndicats de copropriété pour la tenue de leur assemblée générale.

Ainsi, il est proposé de prévoir les conditions de mise à disposition de salles et de fixer à 60 € le tarif de location de ces salles en vue de l'organisation de réunions (en priorité sur le foyer du XI Novembre et le salon d'honneur du dojo).

Ce tarif s'appliquera aux syndicats professionnels, la gratuité étant maintenue pour les syndicats bénévoles.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **fixe** à 60 € le tarif de location de salles de réunions auprès des syndicats de copropriété professionnels,
- . **maintient** la gratuité pour les syndicats bénévoles.

### **Discussion :**

Monsieur Christophe MARTIN pensait que cette disposition existait déjà mais il n'a pas su la retrouver. Il souhaite donc savoir s'il s'agit d'un changement de tarifs ou de quelque chose de nouveau.

Monsieur le Maire explique qu'il n'existait pas de tarifs sur le sujet, c'est en effet un nouveau montant.

### **VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-6-

### **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- de la réorganisation du service entretien des bâtiments et restauration scolaire suite au départ en retraite d'un agent,
- du futur départ en retraite d'un agent du secrétariat des services techniques et de la nécessité de pourvoir à son remplacement,
- de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial (catégorie B) suite à sa réussite au concours, et afin de permettre sa nomination dans ce grade dans la mesure où les fonctions exercées ont été enrichies.

► de l'avis favorable rendu par la CAP de catégorie A le 19 septembre 2017 sur les dossiers de deux agents proposés par la collectivité au titre de la promotion interne pour l'accès au grade d'attaché territorial et de bibliothécaire territorial et afin de pouvoir nommer ces agents (responsable du service des ressources humaines et responsable de la bibliothèque) compte tenu de l'évolution des postes et des missions assurées,

Il propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

▪ à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

SERVICE	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique à temps non complet (24h/semaine)
Service ressources humaines	1 attaché à temps complet
Bibliothèque municipale	1 bibliothécaire à temps complet

▪ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

SERVICE	Emplois créés
Culture/Evènements/Vie associative	1 animateur à temps complet
Services techniques Secrétariat	1 cadres d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Il est précisé qu'une mise à jour du tableau des emplois sera effectuée après avoir recueilli l'avis du Comité Technique :

- sur la suppression des emplois libérés par les départs en retraite,
- dès la titularisation des agents des services « Culture/Evènements/ Vie associative », « Ressources humaines » et « Bibliothèque » dans leur nouveau grade, les anciens emplois devant être conservés pendant la période de détachement pour stage.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré

**Décide :**

- d'adopter la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

**Précise :**

- que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2017 pour l'emploi d'adjoint technique, d'attaché et de bibliothécaire,
- que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2018 pour l'emploi d'animateur et de l'agent du secrétariat des services techniques.

**Discussion :**

Madame Marie José ESPIAUBE pense qu'il aurait été plus judicieux de présenter cette délibération après avoir recueilli l'avis du Comité Technique.

Madame Odile LE TAILLANDIER explique que cette délibération annonce des promotions. Le Comité Technique est consulté pour la suppression et la création des emplois.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique sera sollicité lors de la suppression des anciens emplois après la période de stage. Il s'agit là encore d'une subtilité de la Fonction Publique.

Madame Francine DUPLASSO souhaite connaître la durée moyenne d'un stage.

Monsieur le Maire répond qu'elle ne dépasse pas une année. Il précise que si les agents n'ont pas les qualités requises pour remplir leurs missions, ils peuvent revenir à leurs anciens grades.

Madame Francine DUPLASSO sollicite à nouveau un tableau interne qui permettrait une meilleure lisibilité.

Monsieur le Maire répond que les effectifs pourvus apparaissant sur le tableau, il ne voit pas l'utilité d'en produire un autre.

**VOTE :**

**Pour : 27**

**Abstention : 1 (FD)**

-7-

**Cession de la propriété AM n° 1 et 2 sise 15 et 17 Chemin du Pont Neuf auprès de Mr et Mme DARAMY Nicolas et Marion. Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente correspondant**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé un appel public à candidatures pour la vente de la propriété bâtie communale située 15 et 17 chemin du Pont-Neuf, dite Maison PAQUIN, cadastrée AM n° 1 et 2.

Le prix de vente avait été fixé à 410 000 € net vendeur pour tenir compte du prix d'acquisition par la Commune, soit 355 000 €, auquel il convient d'ajouter 10 000 € de frais d'agence ainsi que les frais de portage par l'EPFL, frais notariés et divers.

Une seule proposition a été reçue en Mairie pour un montant de 375 000 € net vendeur, prix porté à 390 000 € après discussion avec Mr et Mme DARAMY Nicolas et Marion, intéressés par le bien.

Une demande d'avis actualisé sur le prix proposé par les acquéreurs a été adressée au service des Domaines par un courrier en date du 11 octobre 2017. Pour mémoire, l'avis rendu le 21/08/2014 par le service des Domaines lors de la cession EPFL initialement prévue à la SEPA puis à la Commune était de 370 087,07 €.

Il est précisé que, bien que le prix proposé par Mr et Mme DARAMY, soit inférieur à celui demandé par la Commune, la collectivité a perçu 12 110 € de loyers de novembre 2015 à avril 2017.

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente du bien au prix proposé par Mr et Mme DARAMY Nicolas et Marion ainsi que pour mener la transaction à son terme.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **Donne** son accord pour la vente du bien susvisé à Mr et Mme DARAMY Nicolas et Marion au prix proposé de 390 000 € net vendeur,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires pour parvenir à la conclusion de cette transaction,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié correspondants,
- . **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### **Discussion :**

Madame Francine DUPLASSO souhaite connaître le coût des frais de portage.

Monsieur Gilles LASSABE répond que le bien a été porté pendant 5 ans à hauteur de 3 %/an soit 20 000 €.

Monsieur Francis GONZALEZ dit que tous ces frais justifiaient la demande à 410 000 €. Cependant, compte tenu qu'il n'y a eu qu'une seule proposition à 375 000 € dans un premier temps, que ces personnes ont fait l'effort de proposer 390 000 € dans un second temps, que ce sont des Boucalais venant de Paris, qu'ils achètent pour en faire leur résidence principale, sans extension, qu'un engagement écrit de leur part a été effectué, la Municipalité a pensé qu'il était opportun de leur céder à ce prix-là, sans enclencher une nouvelle procédure.

Monsieur Jean DUBOURDIEU précise que des loyers ont, en plus, été perçus.

### **VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

-8-

### **Intégration de la voirie et réseaux du lotissement « La Petite Tuilerie »**

**Madame Francine DUPLASSO, propriétaire d'un bien au Lotissement « La Petite Tuilerie », ne prend pas part au vote.**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que depuis 2010, l'Association Syndicale Libre du Lotissement « La Petite Tuilerie » a adressé plusieurs courriers en vue de l'intégration dans le domaine public de la voirie, réseaux et espaces verts dudit lotissement.

Après un examen attentif de cette demande, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de l'intégration de la voirie et des réseaux (eaux usées et pluviales et éclairage public), les espaces verts n'étant pas pris en charge par la Commune.

Concernant les réseaux (eaux usées et pluviales), il est précisé que l'ASL a pris en charge les vérifications (test d'étanchéité, passage caméra) demandées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque avant

leur intégration dans le réseau public, la CAPB a validé par un courrier du 17 mai 2017 l'intégration de ces réseaux.

A cet effet, la CAPB se rendra propriétaire des parcelles BB n° 199 et BB n° 200 d'une contenance totale de 3 a 77 ca accueillant respectivement le bassin d'orage et le poste de refoulement.

En vue de la rétrocession de la voirie et de l'éclairage public, la Commune propose d'acquérir, à titre gratuit, les parcelles suivantes :

- . BB n° 191 d'une contenance de 14 a 90 ca
  - . BB n° 194 d'une contenance de 38 a 41 ca
  - . BB n° 197 d'une contenance de 15 a 01 ca
- Soit une superficie totale de 68 a 32 ca

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **Décide** d'acquérir à titre gratuit auprès de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « La Petite Tuilerie » les parcelles cadastrées section BB n° 191, n° 194 et n°197 représentant une contenance totale de 68 a 32 ca afin de les intégrer dans le domaine privé communal,
- . **de faire supporter** par l'ASL l'ensemble des dépenses engendrées par cette cession dont les frais d'acte de notaire,
- . **charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires afin de parvenir à la signature de cet acte de transfert de propriété,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec le Président de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « La petite Tuilerie ».

### **Discussion :**

Madame Francine DUPLASSO dit que compte-tenu qu'elle est propriétaire d'un bien dans ce lotissement, elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur Christophe MARTIN souligne que les demandes d'intégration de voiries sont très nombreuses sur la Commune et certaines, très anciennes. Il souhaite qu'une procédure d'ordonnancement soit mise en place pour examiner les dossiers de façon équitable. Il s'abstiendra.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle qu'il a des urgences comme les parcelles au niveau du rond-point Charles de Gaulle où il n'y a pas eu de régularisations puisqu'elles appartiennent, pour partie, aux riverains. Le Chemin Delaur est dans le même cas de figure. Il y a énormément de zones qui ne peuvent pas être validées. On préfère les traiter une par une, au fur et à mesure de leur arrivée en mairie.

Monsieur le Maire rajoute que lorsqu'un dossier est complet et intéressant, il est traité aussi rapidement que possible. Il n'y a pas de hiérarchie sachant que certains dossiers sont en mairie depuis longtemps mais incomplets.

Monsieur Gilles LASSABE dit qu'il y aura un jour, une délibération, avec une multitude de petites acquisitions.

Monsieur Christophe MARTIN reconnaît la complexité de ces dossiers.

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que l'ancienne équipe avait refusé cette intégration car elle traitait les demandes avec une certaine logique. En effet, il était nécessaire que ces intégrations représentent un intérêt public. Or, pour le lotissement de la Petite Tuilerie, si une parcelle présente effectivement un intérêt public l'autre parcelle n'en représente aucun. C'est pourquoi, son groupe s'abstiendra.

**VOTE :**

**Pour : 21**

**Abstentions : 6 (PS/PC)**

-9-

### **Extension du local mis à disposition de la Boucalaise – Demande de déclaration préalable**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années un bâtiment communal est mis à la disposition exclusive de l'association La Boucalaise au lieu-dit La Cale, le long de la RD 309.

Ce local s'avère maintenant trop exigü pour répondre aux besoins de l'association qui souhaite la création d'une pièce supplémentaire d'une surface de plancher de 11 m<sup>2</sup> environ.

Ce projet est soumis à déclaration préalable. En application de l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme, la demande doit émaner du propriétaire du terrain, de son mandataire ou d'une personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux.

Après discussions avec les représentants de l'association, il a été convenu que la demande d'autorisation serait déposée par La Boucalaise et à son nom. Tous les frais entraînés par les travaux seraient supportés par l'association.

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Il est précisé que la présente demande a été examinée lors de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2017.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Donne** son accord pour l'extension du bâtiment occupé par l'Association La Boucalaise,
- . **Autorise** la Boucalaise à déposer une demande de déclaration préalable au nom de l'association,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet,
- . **Dit** que l'association supportera les frais engendrés par le projet.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

### **Motion de soutien aux bailleurs sociaux**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle que le gouvernement vient d'annoncer, sans concertation préalable, son désir de faire supporter par les bailleurs sociaux une baisse des APL de 60 € par mois pour les seuls locataires du parc social et de 5 € par mois pour l'ensemble des bénéficiaires des aides au logement.

Cette décision qui aurait pour but d'économiser 1,7 milliards d'€ sur le budget annuel de l'Etat conduirait inévitablement à contraindre les organismes HLM à ralentir leurs projets de constructions neuves mais

aussi de réhabilitations, notamment énergétique, et à une compression sans précédent des crédits d'entretien et de réparation du parc existant.

De plus, cette mesure entraînerait une iniquité flagrante entre le parc public et le parc privé et toucherait les locataires les plus fragiles socialement.

En outre, les perdants de ce projet gouvernemental seraient aussi les entreprises du bâtiment et des travaux publics car les bailleurs sociaux sont des donneurs d'ordre importants dans ce domaine. La santé économique de notre territoire serait ainsi mise en péril.

Les contreparties financières envisagées par le gouvernement devraient créer un décalage entre la baisse des loyers, immédiate, et les compensations dérisoires prévues, à moyen ou long terme.

Parmi ces dernières, il est à noter la proposition de l'Etat qui demande aux bailleurs sociaux de vendre des logements alors qu'il a renforcé la loi SRU en faisant passer le quota de logements sociaux de 20 à 25 % et sanctionne les Communes en leur imposant de ne construire que du locatif.

De plus, il propose une hausse des loyers pour les ménages qui dépassent les plafonds sociaux sachant que le nombre de ces locataires est particulièrement restreint et qu'ils contribuent aussi à la mixité sociale que les bailleurs souhaitent développer.

Aussi, le gel du taux du livret A pendant deux ans ne compenserait qu'à la marge et dans deux ans une hausse de recettes massives et immédiates.

### **C'est pourquoi, les élus de la Commune de Boucau,**

**. Apportent** leur soutien aux bailleurs sociaux et **demandent** au gouvernement de suspendre cette mesure injuste dans le but de garantir la survie des projets et d'améliorer les conditions de logement des français aux revenus les plus modestes.

### **Discussion :**

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que les mesures du gouvernement sont catastrophiques et son groupe les combat. Il n'y a aucune surprise quant à la prise de toutes ces décisions, Monsieur MACRON fait ce qu'il a dit durant la campagne électorale. Monsieur Jean Pierre CRESPO affirme que s'arrêter à ne faire que des motions pour montrer un mécontentement n'apportera rien, c'est tout à fait insuffisant même si cela pose un geste politique qui, à son avis, doit être suivi d'actions. Il rappelle à Monsieur le Maire qu'il a soutenu le Président et que cette motion représente une contradiction avec son acte. Monsieur MACRON est le Président des riches, on connaît son parcours avec la banque de Rothschild. Son groupe votera bien entendu les trois motions mais il pense que ce n'est pas avec les arguments qui ont été avancés que les choses changeront. Il va falloir descendre dans la rue et se battre pour dire que l'on n'est pas d'accord car cette politique est dramatique pour les plus faibles. La baisse des APL est une mesure catastrophique et il y en aura d'autres.

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement appelé à voter pour Monsieur MACRON et il semblerait qu'il ne soit pas le seul vu le poste qu'il occupe actuellement. Pour autant, la politique qui est faite concernant ces divers sujets ne lui convient pas non plus et le fait de l'avoir parrainé ne l'empêche pas de le dire au travers de ces motions. Au niveau de la CAPB, de nombreux élus ont soutenu le Président et ont également voté une motion contre la baisse des APL. Il rappelle à Monsieur Jean Pierre CRESPO, qui traite Monsieur MACRON de Président des riches parce qu'il a travaillé chez Rothschild, que Monsieur EMMANUELLI a lui aussi été chez Rothschild ce qui ne l'a pas empêché d'être le Patron des Socialistes et personne ici n'en a jamais fait état.

Aujourd'hui, il propose ces motions, pour ce qui est du reste, c'est la liberté de conscience de chacun. Si les gens souhaitent descendre dans la rue, ils le feront et il le respecte tout à fait dans un sens comme dans un autre. Il se dit satisfait de proposer ces trois motions qui vont à l'encontre de la politique actuelle.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle les dispositions de la loi SRU et dit que la Ville de Boucau a stagné entre 14 et 15 % de logements sociaux pendant 2 mandatures. Il pense qu'il est important d'être uni avec les bailleurs sociaux, non pas par des mots mais par des actes en construisant notamment des logements et en faisant passer un PLH de 60 % à 70 %. Il cite les projets immobiliers qui vont être réalisés sur la Ville. 300 à 400 logements sociaux vont être construits, ce n'est pas rien et la Commune se doit d'être solidaire avec les bailleurs sociaux car elle a besoin d'eux. On s'inscrit dans une politique utile et non opportuniste. Monsieur Jean Pierre CRESPO se dit affligé de ce qu'il vient d'entendre. Il rappelle que lors de la dernière mandature l'ensemble des constructions a représenté 50 % de logements sociaux mais il a été noté une progression que de 1 % car de très nombreuses constructions individuelles ont été comptabilisées. Des choses peuvent se maîtriser, d'autres pas.

La plupart des projets qui vont être réalisés sont privés. La Commune peut aussi acheter des terrains pour faciliter l'accession locale, mais elle n'en a pas la volonté. Il rappelle à Monsieur Gilles LASSABE que les projets de la Terrasse, du Clos du Parc et de Delaur ont été impulsés par l'ancienne mandature, que l'îlot Biremont, initié par la Commune, est porté par la CAPB et que le projet de l'ancien collège est quant à lui porté par le Département. Il faut relativiser les choses.

Il ne faut pas croire que les précédentes équipes ne se soient occupés de rien.

Monsieur Gilles LASSABE répond à Monsieur Jean Pierre CRESPO qu'il le laisse avec ses certitudes.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il s'agit pour lui de la 4<sup>ème</sup> motion qu'il votera sur le sujet. Il pense que ces motions servent à quelque chose puisqu'il est possible de par leur nombre important de proposer des amendements même si ces derniers sont inférieurs à ce qu'ils devraient être. Il souligne, avec un peu d'humour, une situation cocasse qui s'est déroulée sur la circonscription avec la nouvelle Députée : en effet, cette dernière qui s'est prononcée favorablement pour le texte de loi à Paris a voté une motion en Province.

Le gouvernement a décidé de diminuer les APL et voyant que cela allait créer de l'émotion, il a alors imposé aux bailleurs sociaux de baisser les loyers au même niveau. Il prend une décision qu'il fait payer par d'autres. L'intérêt de l'opération aurait été de permettre une diminution des loyers sur les secteurs privés mais il n'y aurait eu aucun impact car souvent les personnes n'accèdent pas aux APL alors que dans le parc public la plupart des locataires en sont bénéficiaires. La conséquence de ce surcoût va produire l'effet inverse de ce qui est recherché. Il prend pour exemple l'Office 64 de l'Habitat qui va subir une baisse de 22,6 millions sur la période de 2018/2023. La conséquence sera, que l'argent conservé par l'Office 64 qui correspond aux ratios prudentiels obligatoires soit, 1 000 € par logement, ne pourra plus permettre de produire autant de logements, 700 logements en moins sur la période de 2018/2023. On met un dispositif en place avec pour idée initiale la baisse du coût des loyers aux locataires mais les effets ne sont absolument pas étudiés. Les conséquences sur les grosses structures vont se manifester par le manque de réhabilitation, de rénovation des logements, une maîtrise rigoureuse de la gestion avec des réductions de personnel. Quant aux petits offices, ils vont exploser en vol. 200 offices non viables ont été repérés et 120 sont publics. C'est quelque chose de très grave et il est possible que la Ville de Boucau soit impactée notamment au niveau de ses marges de manœuvre et des délais de construction. Il rappelle les besoins en Pays Basque de logements et dit que 76 % de la population est éligible aux APL.

Monsieur le Maire est très heureux d'avoir entendu Monsieur Christophe MARTIN défendre cette cause de cette manière. Il regrette que le même enthousiasme n'ait pas été employé du temps où la mandature de Monsieur HOLLANDE a voté la baisse des dotations aux collectivités territoriales.

Monsieur Christophe MARTIN s'inscrit en faux.

Monsieur le Maire répond que même si, effectivement, cela était évoqué, c'est dommage qu'il n'y ait pas eu le même engouement.

Madame Marie Ange THEBAUD dit qu'elle reçoit les personnes demandant un logement soit :

- . 170 pour des T2
- . 140 pour des T3
- . 80 pour des T4

. 30 pour des T5

La demande de logements est très forte. Il est absolument nécessaire d'être solidaire des bailleurs sociaux.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

### **Motion contre la disparition de l'édition locale du journal France 3**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Direction Générale de France 3 souhaite mettre fin à de nombreuses éditions locales.

Cette décision brutale a été annoncée aux salariés avec, pour explication, la volonté du gouvernement d'économiser 50 millions d'€ sur le budget France Télévision.

Les éditions locales de France 3 sont un important outil de communication de proximité pour de nombreux habitants mais aussi pour les décideurs politiques, économiques, sportifs et culturels.

**Les élus de la Commune de Boucau,**

. **Font part** de leur soutien pour un maintien de ces éditions, permettant de préserver la visibilité et l'accès à l'information de proximité des territoires locaux,

. **Font part** de leurs craintes sur les suppressions d'emplois qui découleront à terme de ces dispositions.

**VOTE :**

**Pour : 28 : unanimité**

### **Motion relative à la décision gouvernementale de réduction du nombre de contrats aidés**

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a fait l'annonce, en plein été, de geler les signatures et renouvellement des Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) et des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) au prétexte qu'ils sont trop coûteux pour les finances publiques et peu efficaces dans la lutte contre le chômage.

Ces contrats à destination des moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi sont financés entre 65 et 75 % par l'État. Ils permettent cependant aux collectivités locales de pourvoir des postes dans les fonctions périscolaires, dans le domaine social ou encore dans la dépendance.

Si les contrats aidés ne sont pas l'idéal pour une pleine insertion dans le milieu du travail, ils peuvent néanmoins être un tremplin pour l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées.

Il est à noter que sur les 459 000 contrats aidés, 259 000 seront supprimés d'ici deux ans, 139 000 d'ici le 31 décembre et 120 000 en 2018.

En quelques semaines des milliers de salariés en contrats aidés se retrouvent privés d'emploi.

Cette décision est un véritable coup dur pour toutes les collectivités qui bénéficient aujourd'hui de ces contrats et elle constitue un vrai risque de fragilisation des services publics offerts à la population.

De plus, l'importance de ces contrats aidés pour les associations n'est plus à prouver et cette décision va engendrer inévitablement des conséquences sur leurs capacités à répondre à leurs missions.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte budgétaire actuel des collectivités est incompatible avec de nouvelles dépenses pour pallier à ces restrictions.

## Le Conseil Municipal,

- . **exprime** sa totale opposition à la décision brutale de réduction drastique des contrats aidés par le Gouvernement, décision qui va fragiliser nos services publics et placer plusieurs milliers de familles dans la précarité,
- . **demande** au Gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le nombre de contrats aidés.

### VOTE :

**Pour : 28 : unanimité**

### Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'au-delà de ce qui est indiqué dans la motion, il est inquiet des conséquences de cette mesure pour les Municipalités. Il a interpellé le Préfet de Région en tant que Conseiller Départemental au sujet du Centre Social. En effet, ce dernier disposait de 7 contrats aidés en CAE dont 2 qui se terminaient en septembre. Tout le monde connaît les normes demandées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière d'encadrement des enfants. Le Centre social va se retrouver en grande difficulté pour répondre à ces exigences et il n'aura pas la possibilité de dégager les 70 % d'aides de l'Etat. Monsieur Christophe MARTIN indique que les solutions vont être difficiles : soit, il ne fera plus d'activités soit, il cherchera des financements ailleurs qui vont vite arriver à la mairie. Indépendamment du service à l'usager, de la situation des salariés, des impacts sur les finances, cette décision brutale prise pendant l'été reste incompréhensible.

### VOTE :

**Pour : 28 : unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Pierre CRESPO demande où en est l'installation des abribus sur la Ville notamment sur la place Sépard où les riverains sont assis par terre. La question est posée régulièrement et on ne voit rien venir.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE dit que cela doit se faire avant la fin de l'année, s'il n'y a pas de retard.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite revenir sur la réunion de travail du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 7 septembre dernier concernant la Place Sépard, en présence, de l'architecte Monsieur SAMANIEGO. Il a été évoqué la préemption de certaines parcelles par la Ville sachant que d'autres sont en cours. Il a été confirmé la suppression de la maison bleue « Morena », de la boucherie, de la maison des architectes et la construction de logements en fond. Des halles sont prévues sur le devant et auront la possibilité d'accueillir le marché.

Il demande si, ce projet qui a avancé, sans grande concertation publique, est une idée qui émane des commerçants. Il pense que le déplacement de quelque chose qui fonctionne bien reste toujours compliqué. Il suggère d'être prudent. La construction de halles, pourquoi pas ? S'agit-il d'un besoin identifié ? Y-a-t-il eu des études ? La population a-t-elle été concertée ?

Monsieur Christophe MARTIN se dit très inquiet de l'impact sur le commerce local qui a déjà du mal à vivre avec une pensée notamment pour le boucher qui est un jeune venu du Pays Basque, qui s'est démené, sans compter, et qui a réussi à faire évoluer son affaire.

Le commerce se meurt, la boucherie est fermée pour congés pour l'instant. Il se demande si tous ces projets ne vont pas être une menace supplémentaire.

Monsieur Gilles LASSABE répond que lors de cette réunion de travail du Conseil Municipal, oubliée par certains élus, et de la commission d'urbanisme, il a été évoqué un certain nombre d'éléments. La volonté de la Ville n'est pas d'imposer les choses, c'est de faire dans un premier temps une étude globale sur la Place Sémard. Des réunions sont encore prévues avec Monsieur SAMANIEGO. Il est certain que lorsque cette étude sera affinée avec les coûts et la faisabilité, elle sera alors présentée. La Ville profite de préemptions précises et organisées de façon à avoir la main sur l'ensemble du site. Monsieur Jean DUBOURDIEU a d'ailleurs proposé d'étendre la zone.

Concernant le boucher, il précise l'avoir personnellement accompagné au mieux, tout comme le pharmacien, qui lui a préféré se déplacer. Il ne fait pas non plus toujours ce qu'il veut mais tout est fait dans l'intérêt des commerces. Aujourd'hui, ces commerçants ont une place de qualité avec du stationnement, ce qui n'est pas le cas pour d'autres notamment sur la place du Colonel Fabien.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Christophe MARTIN qu'il faut se méfier des annonces qui peuvent être faites et qui sont des affirmations gratuites. Des halles ont été envisagées certes, mais il s'agit d'un projet. Les études seront présentées aux élus pour décider au fur et à mesure de leur avancement. Vient qui veut aux réunions mais on ne pourra pas reprocher à la Municipalité de ne pas les avoir faites.

Concernant la présentation de cette étude, une réunion publique sera organisée et tout le monde y sera invité. Il rappelle qu'il y a eu des réunions publiques organisées par l'ancienne équipe où le groupe PS n'avait pas été invité alors qu'il était dans la majorité. On avance car il y a des opportunités qui se présentent. Monsieur le Maire dit avoir invité l'ensemble du conseil municipal à se réunir autour de la table pour parler du projet et certains ont fait le choix de ne pas venir, cette décision leur appartient. Pour l'instant, il n'est pas question de parler à la population d'un projet non ficelé. Il faut être humble sur les informations données. On avance d'abord, ensemble, avec les élus.

Monsieur le Maire dit avoir reçu le boucher qui lui a fait part de l'arrêt de son activité pour des raisons personnelles. Ce dernier a d'ailleurs tenu à remercier la mairie pour tout ce qu'elle a fait. Il fera passer aux élus le courrier qu'il lui a remis.

Monsieur Jean Pierre CRESPO souligne que son groupe a effectivement choisi de ne pas venir. Cela fait suite à certaines postures qui se sont produites avant cette réunion et qui ont montré le mépris total de Monsieur le Maire envers les élus de l'opposition. Il reproche au Maire de décider tout seul sans aucune concertation. Les groupes de l'opposition ne sont associés à rien : les réunions de quartiers se déroulent sans eux, la réunion de rentrée scolaire également. C'est du jamais vu ! Il ne sert à rien d'assister à de telles réunions.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que c'est pathétique de revenir sur cette histoire où le groupe PS n'a pas été invité. Il y a pu avoir une erreur mais cela s'est produit qu'une seule fois sur la mandature. Il précise que l'ancienne équipe a fait 29 réunions publiques et tout le monde y était invité. Pour la place, il y a eu 5 réunions, avant et pendant l'étude. Le projet a été présenté aux Boucalais à plusieurs reprises tandis que l'équipe actuelle n'a rien présenté du tout. Les Boucalais ne sont pas associés aux projets.

Il rappelle que pour la réunion sur l'eau, très importante, il y avait de nombreux absents dont 5 adjoints. L'absentéisme dans le groupe majoritaire est énorme.

Il n'y a pas de projets de Ville, et c'est un reproche qu'il formule souvent à Monsieur le Maire. Il espère que lors de la réunion publique, les Boucalais pourront donner leur avis. Il pense cependant que cette démarche doit être faite avant la présentation du projet.

Quant au boucher, il ne fera pas de commentaire, il attend de voir le courrier qui a été fait. C'est catastrophique qu'il n'y ait plus de boucher à Boucau. C'est une première ! Le constat est affligeant, le petit commerce périclité.

Monsieur le Maire répond qu'il écoute l'opposition contrairement à ce qu'affirme Monsieur Jean Pierre CRESPO. Cependant, si les idées ne sont pas retenues c'est qu'il considère qu'elles ne conviennent pas. Un projet de Ville a été fait par l'ancienne mandature, la population a eu la parole et son équipe a été élue.

Monsieur Jean Pierre CRESPO rappelle que les groupes PS/PC ont obtenu presque 50 %.

Monsieur le Maire indique que les électeurs ont mis son équipe en place, à tort ou à raison, avec trois oppositions. Sur le plan National, il rappelle à Monsieur Jean Pierre CRESPO que les français n'écourent pas beaucoup plus son parti politique.

Concernant le départ du boucher, il souligne que le seul hôtel restaurant qui existait a disparu lui aussi.

Monsieur Jean DUBOURDIEU riposte en indiquant que c'est la faute à la nouvelle équipe qui aurait pu en installer un.

Un vif échange a lieu entre Monsieur le Maire et Monsieur Jean DUBOURDIEU, en désaccord sur le sujet.

Madame Francine DUPLASSO revient sur la délibération concernant les 60 € qui seront demandés aux Syndics et demande si les tarifs de 2012 seront revus.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu, il s'agit simplement d'une actualisation qui permet de clarifier les choses.

Madame Francine DUPLASSO rappelle que lors du conseil municipal du 28 août dernier, un avis avec réserves, avait été donné concernant les canalisations du groupe Celsa. Elle souhaite savoir si des réponses sont arrivées.

Monsieur le Maire répond par la négative, c'est une bonne relance.

Madame Marie Ange THEBAUD annonce qu'une visite de CELSA va être programmée, prochainement, pour les élus.

Madame Francine DUPLASSO demande si le dossier de la « Vélodyssée » a évolué.

Madame Marie Ange THEBAUD répond que Département est en négociation avec certains propriétaires et la SNCF. Les procédures sont très longues et très coûteuses. Ça n'a pourtant pas de prix d'avoir de l'air moins pollué.

Monsieur Christophe MARTIN rajoute que la difficulté est d'autant plus importante quand une ou deux parcelles bloquent le dossier. Si toutes les discussions peuvent avoir lieu à l'amiable, le dossier ira plus vite.

Madame Marie José ROQUES répond à Monsieur Jean Pierre CRESPO concernant son absence excusée à la réunion sur l'eau : en effet, la concordance des calendriers a fait qu'elle était prise sur une autre réunion importante à savoir une commission « culture » de la CAPB. Elle n'a pas apprécié le ton employé qu'elle juge désagréable.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE souligne quant à lui qu'il était souffrant ce jour là mais il aura l'occasion de reparler de ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que cette réunion qui s'est tenue avec la CAPB et le Président du SIAEP est un sujet très important où tout le monde a été invité. On en reparlera.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 décembre 2017.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 40**

